

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/565

Approbation de l'accord-cadre  
avec l'association Accompagnement Orientation  
et Réinsertion Sociale (ACCORS)  
pour le développement de l'offre  
d'insertion par le logement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3<sup>ème</sup> séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

Présents : 34		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

## Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Procuration à Mme Alberta ALBERI

## Excusés non représentés : 5

Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA  
M. Michel RINÇON

Autre Conseiller Communautaire :

M. Georges BERGINA

## Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
M. Max CELIGNY  
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO  
Mme Juliana FENGAROL  
M. Maurice LORQUIN  
M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN  
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Monsieur Rosan RAUZDUEL*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

**Considérant** le rapport du Président;

L'association ACCORS (*Accompagnement Orientation et Réinsertion Sociale*), acteur local de la lutte contre la grande précarité et l'exclusion sociale en Guadeloupe, bénéficie d'une expertise sociale reconnue. Créée en 1997, elle favorise l'insertion de différents publics principalement par le logement.

De par les dispositifs et les établissements qu'elle porte, elle contribue à l'intégration des personnes les plus en difficulté, et singulièrement les jeunes et les familles.

Les Etablissements et dispositifs gérés par ACCORS sont :

- ✓ Le CLLAJ (*Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes*) pour les 18-30 ans, Etablissement régit selon la circulaire interministérielle n°383 du 29 juin 1990 ;
- ✓ La Résidence Sociale Jeunes pour les 18-30 ans – Etablissement comprenant 24 places en hébergement CHRS (*centre d'hébergement et de réinsertion sociale*) ;
- ✓ L'Etablissement Act Habitat SOLIHA visant à l'Amélioration de l'Habitat ;
- ✓ La Maison Relais – Pension de Famille, Etablissement logeant des personnes de 18 ans et plus ;
- ✓ L' AIS (*Agence Immobilière Sociale*) – SOLIHA, Etablissement ;
- ✓ Le dispositif PAEJ (*Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune*) – Information – Prévention – Orientation, pour les jeunes de 15 à 25 ans et les familles ;
- ✓ Le dispositif AVDL (*Accompagnement Vers et Dans le Logement*) pour les personnes en difficultés (*20 mesures*), financées par l'Etat ;
- ✓ Le dispositif ALT (*Allocation Logement Transitoire*) financé par l'Etat.

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence, dans le cadre de ses orientations pour l'inclusion des publics, s'engage au côté de ce partenaire privilégié afin de dynamiser l'action publique locale et atteindre des objectifs communs partagés, à savoir :

- Promouvoir le projet social de territoire de la communauté d'agglomération ;
- Garantir une offre d'accueil social et de prise en charge des publics vulnérables ;
- Identifier et proposer à ces différents publics un parcours d'insertion sociale et professionnelle de qualité ;
- Faire de l'innovation un levier de développement social pour le territoire.

Le projet de Résidence sociale « *Habitat Jeunes* », projet partenarial innovant et expérimental, en cours de conception, représente une nouvelle étape pour l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes.

La rédaction de ce projet de partenariat social repose sur :

- ✓ Le déploiement des outils d'accompagnement de l'association ACCORS dans les quartiers prioritaires à destination des publics les plus nécessiteux ;
- ✓ La mobilisation des services de CAP Excellence autour du projet de création de la nouvelle résidence sociale ;
- ✓ La prise en compte des orientations de cet accord-cadre dans le cadre du programme d'action de la commission « *Affaires sociales et Santé* », d'une part et, d'autre part, du projet social de CAP Excellence adossé au projet de territoire.

Après en avoir délibéré;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver l'accord-cadre avec l'association Accompagnement Orientation et Réinsertion Sociale (*ACCORS*) pour le développement de l'offre d'insertion par le logement.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de l'association Accompagnement Orientation et Réinsertion Sociale (*ACCORS*) ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 JUIL. 2018



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Président de l'association ACCORS, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018